

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ**

Département de l'Oise

Séance ordinaire du 10 octobre 2024 à 19h

Nombre de membres

- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 07
- pouvoirs : 04
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation

03/10/2024

Date d'affichage

03/10/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : M. LEPINE, M. BOURDON, M. GOBET, Mme DANGREAU, M. VERNEY - PAREDES, M. BONICHOT.

Absents(es) excuses(ées) : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE - M. LEGRAND qui donne pouvoir à M. BOURDON - Mme VIGOGNE qui donne pouvoir à M. BONICHOT - Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. PAREDES.

Secrétaire de séance : M. BOURDON Didier

5/2024/04 : OBJET : PROLONGATION DU CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU PHOTOCOPIEUR

Le contrat LLD du photocopieur arrive à terme fin décembre.

La Société FACTORIA HDF nous propose de le prolonger de 48 mois pour un loyer de 54 € HT ; hors coût copies.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Autorise Monsieur Christian LÉPINE, en sa qualité de Maire à signer le nouveau contrat de location du photocopieur avec la Société FACTORIA HDF

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr